

*Intervention sur l'exposé de A. Berge : « Psychothérapie analytique et psychanalyse » – Groupe de l'Évolution Psychiatrique. Paru dans L'Évolution psychiatrique, 1951, fascicule III, p. 382*

M. LACAN – Pour confronter les indications de la psychanalyse et de toute autre psychothérapie, je fais remarquer qu'il est impérieux de rappeler au préalable l'incoercibilité radicale de la position psychanalytique par rapport à toute autre.

Je rappelle, pour exemple, les mots objet, transfert, résistance, investigation, culpabilité et demande qu'on ne penche pas à leur enlever leur sens dynamique et dialectique.

Seule cette remarque théorique essentielle de départ peut rendre possible et utile cette classification pratique des indications tentée par Berge et dont, médecins que nous sommes, nous sentons tous le besoin.